



### EDITO

Depuis 2006, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine (basé à Coutières) est responsable de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 ruisseau «le Magot». Différents chargés de missions se sont succédés avec l'objectif permanent d'entretenir une dynamique de territoire permettant la conservation du site Natura 2000 et de ses précieux habitants.

Depuis mai 2012, un nouveau chargé de mission agro-environnement (Anthony BENAY) est en poste au CPIE. La dynamique d'animation sur le site a donc pu être relancée.

D'autre part, un technicien de rivière (Nicolas HUTIN) est arrivé en poste au Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne en janvier 2012. Le travail d'animation s'opère donc en cohérence entre les techniciens et cela porte ses fruits comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin.

La sensibilisation et l'échange direct avec les riverains est au cœur des préoccupations des techniciens et aura été le maître mot de l'animation Natura 2000 pour 2012 et 2013.

Vous avez peut-être déjà rencontré notre chargé de mission mais si ce n'est pas encore le cas, n'hésitez pas à le contacter, il se fera un plaisir de vous informer quant aux richesses de la vallée et sur les bonnes pratiques à adopter.

*Le CPIE de Gâtine Poitevine*

### Pourquoi un réseau Natura 2000 ?



Natura 2000 est un réseau de sites sur lesquels existent des espèces et des habitats remarquables ou menacés. Les Etats de l'Union Européenne s'engagent pour préserver ce patrimoine écologique.

Localement, l'approche est de réunir les meilleures conditions possibles (en prenant en compte les activités humaines) pour assurer sur le site la **conservation des espèces et habitats visés** par les directives européennes.

Ainsi, le site du ruisseau «le Magot» s'étend sur 240 ha et 13 km de cours d'eau répartis sur 3 communes (La Ferrière en Parthenay, Saint-Martin-du-Fouilloux, Vasles). Il abrite 4 habitats naturels et 7 espèces d'intérêt communautaire majeur.

Les habitats les plus caractéristiques sont les aulnaies frênaies alluviales se développant sur les berges de l'Auxance ou du Magot. L'Ecrevisse à pieds blancs, espèce phare du site, a quasiment disparu suite à une épidémie d'aphanomyose (peste de l'écrevisse).

Reste cependant d'autres espèces à préserver comme par exemple une population conséquente d'Agrions de Mercure (libellule) pour lesquels un suivi a été effectué dans le courant de l'été 2013.

**En France, en 2011,  
Natura 2000 ce sont 1753  
sites couvrant 12,5 % du  
territoire métropolitain**

# Que se passe-t-il sur le site?

## Communication

Le 3 juin 2012, le site a été présenté aux cyclotouristes de la fête du vélo à Vasles.

Une action de sensibilisation a été réalisée auprès de 19 enfants du RPI Saint-Martin-du-Fouilloux, Reffanes, Vausseroux, Vautebis le 27 juin 2012. Il ont ainsi pu être sensibilisés à la biodiversité des milieux aquatiques.

Un panneau d'information sera prochainement installé sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. Ce dernier est en cours de conception.



Le maintien de la bonne qualité des ripisylves et des berges du Magot, de l'Auxance et de leurs affluents conditionnent la présence d'espèces animales aquatiques d'intérêt communautaire (Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Lamproie). Le document d'objectifs prévoit par conséquent la restauration et l'entretien de ces milieux.

Un programme de travaux défini, budgétisé et financé est porté par le Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV) et son technicien de rivière Nicolas HUTIN arrivé début 2012. Cependant, jusqu'à février 2014 seule la commune de La Ferrière-en-Parthenay adhère au syndicat et pouvait donc bénéficier de travaux subventionnés jusqu'à 80%.

Après intervention conjointe du chargé de mission du CPIE et du technicien de rivière auprès des élus du territoire de sorte à présenter les enjeux de la restauration du milieu, la commune de Vasles a pris, en février 2014, la décision d'adhérer au SEEGAV.

Cela constitue une excellente nouvelle pour le site Natura 2000 puisque des actions coordonnées de restauration et d'entretien du milieu vont pouvoir s'engager dans les années à venir. Ces chantiers viendront en complément des engagements pouvant être souscrits individuellement par chaque riverain du site au titre de Natura 2000.

## Natura 2000 avec les agriculteurs

Un des principaux leviers d'action pour améliorer l'état de conservation des espèces et habitats du site réside dans l'implication des exploitants agricoles du fait de la proportion importante des surfaces agricoles dans les 1320 ha du bassin versant du Magot.

A ce titre, le CPIE de Gâtine Poitevine est aussi opérateur et animateur des Mesures-Agroenvironnementales territorialisées (MAET) sur le bassin versant du Magot. Ces aides soutiennent notamment les actions de limitation de la fertilisation, de maîtrise de l'utilisation de pesticides, de maintien ou création de surfaces enherbées, d'entretien de haies, et de conversion à l'agriculture biologique.



Les exploitants du bassin sont, pour certains, engagés dans des Mesures agroenvironnementales.

La reprogrammation des aides en vue avec la PAC 2014 est la parfaite occasion pour un bilan entre 2009 et 2013.

Ce sont donc :

- 112 ha engagés en gestion extensive de la prairie (limitation des apports de fumier et engrais minéraux)
- 17 km linéaires de haies et ripisylve engagés en entretien
- 3 mares engagées en entretien.

## Suivis scientifiques sur le site

Le site a fait l'objet d'un inventaire l'été dernier concernant l'Agrion de Mercure.

Cette petite demoiselle, dont la présence est avérée sur le site plus particulièrement dans les zones de ruisselets et suintements, est protégée au niveau européen. Une nouvelle espèce de libellule protégée au niveau européen a été observée au cours de ces suivis : la cordulie à corps fin.

De nombreuses autres espèces sont étudiées sur le site. Les chauves-souris (Barbastelle, Murin de Bechstein) sont bien connues ainsi que les populations piscicoles (Truites, Chabots, Lamproies).



# 3 questions à...



## **Quel est votre rapport au site Natura 2000 du ruisseau du Magot ?**

Le site constitue la tête du bassin versant de l'Auxance sur laquelle le SEEHAV ne pouvait jusque là pas intervenir en termes de travaux d'entretien et de restauration exception faite de La Ferrière-en-Parthenay. La donne a changé avec l'adhésion de Vasles (NDLR : cf. article ci-avant) Cela est évidemment un pas en avant vers l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et la mobilisation des acteurs concernant l'Auxance et ses affluents.

Le secteur visé par Natura 2000 présente un potentiel certain avec toutefois certaines problématiques dont les débits faibles à l'étiage, la multiplicité des étangs situés sur les cours d'eau ou sur les sources, des secteurs ayant fait l'objet de recalibrages ou rectifications, les peupleraies ou encore les dégradations pouvant être provoquées par les activités d'élevage (piétinement des berges et du lit par les animaux).

## **Comment percevez-vous la démarche Natura 2000 ?**

Il existe une bonne coordination et articulation entre les missions du CPIE pour Natura 2000 et la gestion de la compétence rivière par le SEEHAV. Cette relation permet la mise en route d'une dynamique auprès des acteurs locaux de nature à pouvoir faire émerger des chantiers rivière de référence pour le reste du linéaire.

L'autre aspect est le côté relai local de sensibilisation/animation auprès des propriétaires et exploitants agricoles assuré par Natura 2000 qui permet de compléter l'approche du technicien de rivière sur le secteur.

## **Comment voyez-vous l'avenir du site ?**

Le devenir du site est intimement lié aux pratiques culturales d'élevage qui permettent le maintien d'habitats naturels variés dont de nombreuses espèces animales et végétales sont dépendantes (prairies, haies, etc.). L'évolution de ces pratiques vers une agriculture intensive (conversion des pâtures en cultures accompagnée du drainage des parcelles, arrachage de haie, irrigation, etc) compromet son devenir.

On peut citer le profond remaniement des prairies situées à l'amont immédiat du site Natura 2000 notamment (NDLR : parcelles situées sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux en amont du bois Magot).

## **Présentez-nous, vous et votre commune, en quelques mots...**

Saint-Martin-du-Fouilloux est une petite commune de 240 habitants et 2500 ha. L'activité économique est essentiellement liée à l'agriculture avec une bonne proportion d'élevages bovins et ovins. On trouve aussi quelques jeunes artisans et un commerce.

Une dynamique associative intéressante pour une petite commune se perpétue avec notamment les associations sportives ou encore "la Gâtinelle" qui valorise les sentiers de randonnée avec un départ depuis le bourg et un passage dans le site Natura 2000. A noter un rendez-vous incontournable avec la fête de la Gâtinelle tous les ans au mois de juin. On trouve sur la commune le Terrier du Fouilloux souvent appelé le château d'eau des Deux-Sèvres qui comporte notamment la source de l'Auxance.

Pour ma part, je suis élu depuis 2001 tout d'abord en tant que conseiller puis Maire. Je suis revenu depuis 19 ans dans la Gâtine. J'étais tombé depuis longtemps sous le charme de ce coin de nature avec son bocage et ses cours d'eau. J'ai toujours voulu habiter près du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux et finalement je me suis installé dans la commune. Je suis agriculteur. Je fais de l'élevage de parthenaises et de la culture céréalière.

## **Que pensez-vous du contexte agricole actuel sur le secteur ?**

Je constate un recul marqué de l'élevage qui s'explique en bonne partie par le déséquilibre des aides PAC entre les céréales et l'élevage. Par exemple, l'élevage du mouton, emblématique de notre canton est fortement délaissé car très exigeant en temps et trop peu valorisé.

Se pose aussi la problématique des arrachages de haies dont Saint-Martin-du-Fouilloux a pâti fortement juste en amont du site Natura 2000 l'année passée.

Il ne s'agit pas d'incriminer l'ensemble de la profession dont je fais partie, mais à une telle échelle cela demande réaction. On peut accepter une certaine évolution des pratiques étant donné les exigences croissantes et le matériel grandissant mais il s'agit de ne pas tomber dans l'extrémisme.

## **Comment percevez-vous la démarche Natura 2000 ?**

Si nous voulons avoir des résultats pour protéger le site Natura 2000 il faut absolument maintenir l'élevage sur le territoire. Pour impliquer le public agricole il faut des montants d'aides suffisamment incitatifs.

L'avenir de l'élevage passe par des productions à valeur ajoutée comme les productions et races locales comme l'agneau du Poitou-Charentes ou encore la vache parthenaise. Enfin, pour en revenir au mouton, ce dernier est d'ailleurs particulièrement adapté à l'entretien des prairies humides bordant nos cours d'eau...



# Vous pouvez agir pour le Magot

Afin d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces du site Natura 2000 du ruisseau "Le Magot" des outils existent et permettent à **Tous** de s'engager.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, que vous un soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise, ou un agriculteur :

## **La Charte Natura 2000**

Simple et accessible à tous, la charte vous offre la possibilité de montrer votre engagement en faveur des espèces et/ou habitats menacés. Les bonnes pratiques doivent être respectées pendant 5 ans.

En contrepartie, si vous êtes un propriétaire privé, la charte vous donne droit à l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour les parcelles engagées. Pour les propriétaires forestiers, la charte vous donne accès à la Garantie de Gestion Durable des forêts (obligatoire, lorsque le boisement se situe en site Natura 2000, pour bénéficier d'avantages fiscaux spécifiques, type Monichon).

## **Le Contrat Natura 2000**

La signature d'un contrat, sur une parcelle non agricole (hors PAC) vous assure une prise en charge du coût des travaux réalisés en faveur des espèces ou habitats constituant un enjeu sur le site, moyennant le respect de certaines bonnes pratiques.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Le coût pris en charge est évalué au montage du contrat, soit sur la base d'un devis (il y aura alors remboursement après paiement de facture), soit sur la base d'un coût forfaitaire lié aux opérations (paiement au forfait).

Si vous êtes un propriétaire privé, le contrat vous donne les mêmes avantages fiscaux que la signature de charte.

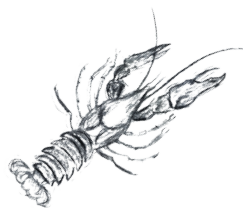
## **Les Mesures Agro-Environnementales**

Les Mesures Agro-Environnementales visent à favoriser financièrement les bonnes pratiques sur les parcelles agricoles.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Ils concernent des pratiques visant à réduire les impacts de l'exploitation sur le milieu (réduction des intrants, réduction des apports azotés, entretien des haies, etc.).

Le manque à gagner potentiellement induit ou le temps passé est rétribué en fonction de la typologie des mesures retenues et de leur niveau de contrainte.

***Dans tous les cas si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter Anthony BENAY au CPIE de Gâtine Poitevine de sorte à ce qu'il puisse donner suite à vos demandes.***



**CPIE de Gâtine Poitevine**  
6 rue du Jardin des Sens 79340 COUTIERES  
Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52  
Email : etudes@cpie79.fr

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
Education à l'Environnement et Accompagnement des territoires  
Association APEM, déclarée Loi 1901, affiliée à l'Union Nationale des CPIE

